République Française Département de l'Hérault COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 14 septembre 2009

# MAISON DES ENTREPRISES (MDE) DE SAINT ANDRE DE SANGONIS AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2009 ET DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 septembre 2009, à la salle des fêtes de la commune de Montarnaud, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents: Louis VILLARET, Jean-Marcel JOVER, Hélène BARRAL, Jacques DONNADIEU, Gérard CABELLO, Claude CARCELLER, Claude BONNAFOUS, , Eric PALOC, Jean-François RUIZ, Agnès CONSTANT, Jean-Pierre BEROLINI, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Monique FLORES, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Maguelonne SUQUET, Alain CALAS, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Fabienne GALVEZ, Daniel JAUDON, Bernard CAUMEIL

Etaient excusés ou absents: Michel SAINTPIERRE, Georges PIERRUGUES, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Anne-Marie DEJEAN, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Marc HENRY, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN, Jacky GALABRUN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 mai 2009 décidant de la signature du contrat d'objectifs annuel avec la Maison des entreprises de Saint-André-de-Sangonis,

Vu le montant de la participation de la Communauté de communes fixé à 12 708 €,

Considérant que le cofinancement par l'Union européenne (FEDER) n'a pas pu être obtenu par la MDE pour l'action « annuaire des savoir-faire »

Considérant les difficultés financières de la Maison des entreprises,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- De voter la décision modificative n°4 sur la section fonctionnement avec diminution de crédits de 9382 € sur l'article 618 et augmentation de crédits sur l'article 65745

|                                                          | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |  |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--|
| 618- divers                                              | -9 382 €                       |                                  |  |
| 65745 – subvention au fonctionnement d'organismes privés |                                | + 9 382 €                        |  |

- De financer l'annuaire des savoir-faire réalisé par la maison des entreprises pour un montant de 9 382 €
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs 2009 avec la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis

Transmission au Représentant de l'Etat N° 218 le Publication le Notification le DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE Gignac, le Le Président de la Communauté de communes, Signé: Louis VILLARET Le Président de la Communauté de communes











# **AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS 2009**

concernant le soutien économique pour les Communautés de Communes dans le Cadre des objectifs de la Charte du Pays Cœur d'Hérault

Vu la « Charte de développement durable du Pays Cœur d'Hérault de février 2003 » approuvée par,

- la communauté de communes du Clermontais le 9 avril 2003
- la communauté de communes du Lodévois le 20 décembre 2004
- la communauté de communes du Lodévois Larzac le 21 mars 2003
- la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault le 24 mars 2003
- la commune de Celles le 30 avril 2003
- la commune de Lacoste le 13 décembre 2004
- la commune de Saint Félix de Lodez le 15 mai 2003
- la commune de Saint Michel le 21 mars 2003
- la commune de Villeneuvette le 6 août 2003

## Vu la convention d'objectifs 2009 approuvée par :

- la communauté de communes du Clermontais
- la communauté de communes du Lodévois et Larzac
- la communauté de communes Vallée de l'Hérault le 11 mai 2009

### Entre:

### La Maison des Entreprises,

5 rue de la Lucque ZAE la Garrigue 34725 Saint André de Sangonis représentée par sa Présidente, Madame **Hélène BARRAL**,

#### Et

### Le Pays Larzac Cœur d'Hérault

16 Av Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT représenté par **Francis GAIRAUD** 

### La Communauté de Communes du Clermontais

20 Av Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT représentée par son Président, Monsieur **Alain CAZORLA** 

# La Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

3 rue Eugène Taly 34700 LODEVE représentée par sa Présidente, Madame **Marie Christine BOUSQUET** 

### La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

2 Parc d'activités de Camalcé 34150 GIGNAC représentée par son Président, Monsieur **Louis VILLARET** 

# il est convenu l'avenant au contrat d'objectifs 2009 comme suit :

La MDE s'engage à réaliser la mise à jour annuelle des fiches entreprises de l'Annuaire des savoir-faires et l'intégration de nouvelles entreprises rencontrées dans l'année.

Le coût total de l'action est de 22 000 €, financés par les trois Communautés de communes selon la répartition suivante:

| Toutes<br>Communautés<br>de communes | Dont<br>Vallée<br>de<br>l'Hérault | Dont<br>Lodévois<br>et<br>Larzac | Dont<br>Clermontais |
|--------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| 22 000€                              | 9 382€                            | 4 565 €                          | 8 053 €             |

Le paiement se fera par virement sur le compte suivant, à compter du vote de la délibération par chaque communauté :

Crédit Coopératif:

Domiciliation:

**BFCC** 

Code Banque:

42559

Code Guichet:

00034

N° de Compte :

21020452009 Clé: 31

Saint André de Sangonis, le..... (Fait en cinq exemplaires)

**Maison des Entreprises** 

**Communauté de Communes Clermontais** 

**Communauté de Communes Lodévois et Larzac**  **Communauté de Communes Vallée de l'Hérault** 

Pays Cœur d'Hérault